

IV. Défis

Le nombre de demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels a continué à s'accroître rapidement, de même que les demandes de consultation provenant d'autres ministères et de gouvernements étrangers. On peut s'attendre à ce que l'intérêt porté à l'information détenue par le Ministère continue à croître, au fur et à mesure que le public en prend conscience.

La mise en vigueur, à la date du 1er mai 2002, de la politique du Conseil du Trésor en ce qui concerne les évaluations des répercussions sur la protection des renseignements personnels a déjà eu un effet considérable sur plusieurs secteurs du Ministère et sur le Bureau de l'AIPRP, et il est probable que cet effet continue à s'accroître.

Le Ministère a également d'autres défis à relever, qui ne touchent peut-être pas d'autres ministères fédéraux :

1. La nécessité d'obtenir des documents détenus dans des missions diplomatiques à l'étranger pour répondre aux demandes;
2. L'importante proportion de cas exigeant la consultation de tiers, d'autres gouvernements, d'organisations internationales et d'organismes multilatéraux;
3. La complexité et la nature délicate des demandes reçues.

De plus, compte tenu des responsabilités du Ministère, ses employés doivent souvent réagir rapidement à des crises internationales urgentes. Ainsi, le Ministère se trouve quotidiennement dans l'obligation de s'occuper sur-le-champ et de situations urgentes et de demandes prioritaires d'accès à l'information.